

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H20.

Etaient présents : Mmes BARNAY, BOULEZ, DECHAUME, PERRIER, MARTIN, RODES et LIPPENS, Messieurs BRIET, JOLY, LACROIX, LAMOUR, TESTARD.

Etait absent : Madame LEONI Sonia

Secrétaire de séance : Madame PERRIER Martine

DEMISSION D'UN CONSEILLER : le CM prend acte de la démission de Monsieur PERRODIN ; les réunions de conseil se dérouleront à 14 .

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL

A la demande d'un conseiller, explications complémentaires données sur révision PLU pour projet de construction garage et habitation.

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE

Avant délibérations sur les postes liés aux activités périscolaires, le Maire a présenté l'organisation envisagée avec de nouvelles embauches (plus 2 agents temps plein) pour toutes les activités liées aux écoles et au périscolaire.

1/ Contrat Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Nouveau contrat à compter du 1^{er} septembre 2015 pour un agent qui assurera des fonctions d'aide à une enseignante chaque matin et d'organisation, gestion et animation des temps d'activités périscolaires avec les enfants, pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures annualisées. La personne devra justifier d'un diplôme dans la petite enfance et une condition d'expérience professionnelle est exigée. Accepté à l'unanimité.

2/ Contrats CDD adjoints d'animation

Création à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2015 de 3 emplois d'intervenants périscolaires dans le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 5 heures hebdomadaires compte tenu de la réorganisation des Temps d'Activités Périscolaires qui évolue chaque année. Accepté à l'unanimité.

3/ Tableau des effectifs

Chaque entité territoriale doit établir le tableau des effectifs des agents récapitulant l'ensemble des emplois créés à temps complet ou temps non complet et inscrits au budget de la collectivité.

Ce tableau doit être mis à jour régulièrement en fonction des emplois créés ou supprimés ou modifiés. Il est donc nécessaire de modifier le tableau actuel en fonction de la création des postes d'adjoints d'animation à temps non complet. Après présentation, accepté à l'unanimité

4/ Conventions de mise à disposition de locaux

Dans le cadre du soutien au développement des actions pour l'enfance jeunesse, la commune de Saint Symphorien de Marmagne a aménagé une salle entièrement destinée à l'accueil des enfants au 1er étage de la salle René BEAUCARNOT. Cette salle accueille désormais les enfants dans le cadre de l'accueil de garderie périscolaire organisé par l'Association « les Ch'tits mômes ». Ainsi le Maire propose d'apporter son soutien à cette association qui organise désormais aussi l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires par la mise à disposition d'une partie des locaux de la salle René BEAUCARNOT pendant les vacances scolaires, la mise à disposition à l'année de la salle du 1er étage « le Paradis des lutins » et l'accès à la cour d'école pour des jeux extérieurs, selon les dispositions prévues dans le cadre d'une convention.

Accepté à l'unanimité.

5/ Convention de mise à disposition de personnel

Considérant la fréquentation importante des structures périscolaires de garderie et de cantine nécessitant la présence de deux adultes pour assurer le service, que les moyens financiers et techniques des associations périscolaires de Garderie et de Cantine ne permettent pas la prise en charge d'un agent supplémentaire, la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune, le conseil municipal a décidé de signer avec les deux associations une convention de mise à disposition d'un agent. Ces conventions seront faites pour 1 année renouvelable en fonction du besoin. Au regard du besoin d'aide financière et technique de ces deux associations, le Maire propose que les charges afférentes au salaire de cet agent soient intégralement financées par le budget communal. Accepté à l'unanimité.

Hors délibération :

-Présentation du compte-rendu de visite des écoles par la Commission de sécurité

Sur présentation des photos prises à l'école primaire : constat d'un grand désordre, matériel non rangé, ordinateur branché sur fenêtre, imprimante allumée ... !!!, alors que la visite avait pour but de regarder l'aspect technique des locaux . Proposition d'envoyer courrier à Mme la Directrice pour venir ranger car impossibilité d'intervenir au niveau entretien . Envisager surveillance des locaux tout au long de l'année.

La commission n'a relevé au niveau sécurité qu'un extincteur supplémentaire à envisager.

Rien à signaler à l'école maternelle.

-Présentation financière des charges liées aux écoles et activités périscolaires

Pour l'année scolaire 2015/2016 les charges se répartissent comme suit :

Ecole : 25 385 € (avec aides de l'Etat) ; TAP : 17 925 € (avec aides de l'Etat) ; Accueil périscolaire : 14 654 € (avec aides) + transport scolaire+ mise à disposition de locaux...

Au total : 66 430 € restent à la charge de la commune pour le fonctionnement général des écoles dont 230 € par enfant (aides déduites) pour les activités périscolaires : entièrement pris en charge par la Commune.

Coût réel annuel = **118 748 € pour les écoles** sur un Budget fonctionnement commune de 590 430 €, soit **851 € par enfant**.

6/ Avenant transport scolaire

Avenant pour ajout transport du mercredi midi , le coût passe à 208.61 € pour ce transport supplémentaire contre 147.95 € pour les autres trajets. Pas d'autres solutions possibles, accord à l'unanimité.

7/Extension réseau électrique Bois de Lattefaux

Demande faite par un administré demeurant Bois de Lattefaux de pouvoir raccorder un bâtiment annexe au réseau électrique. Pour cela une extension du réseau électrique est nécessaire par l'intermédiaire du SYDESL qui demande à la Commune de confirmer cette demande de raccordement du réseau électrique au nom de cette personne. L'administré a confirmé son engagement financier par écrit pour la part résiduelle restant à sa charge. Accepté à l'unanimité.

8/DM budget Commune

Remboursement de la ligne de trésorerie souscrite en 2014 à hauteur de 50000 euros. Virement du compte 2188/21 au compte 1641/OPFI pour 50 000 euros.
Accepté à l'unanimité.

9/Souscription emprunt Budget annexe Commerce de Proximité.

Afin de profiter des taux d'intérêts encore bas, le conseil municipal a décidé de souscrire l'emprunt nécessaire pour la réalisation des travaux du commerce rapidement. Consultation des banques pour un montant entre 150 000 et 200 000 euros. Accepté à l'unanimité.

10/Opération Conseil départemental « 100 projets pour l'emploi »

Le dispositif mis en place par le Conseil Départemental intitulé « 100 projets pour l'emploi » est un fonds de solidarité exceptionnel destiné à soutenir les projets d'investissements sources de développement local, de soutien à l'économie et à l'emploi local pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Ce dispositif peut aider à financer les projets en cours ou programmés en 2015 mais qui seront réalisés avant la fin d'année et qui ne bénéficient pas d'aide départementale.

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide par ce dispositif pour les travaux de voirie en cours, à savoir la voie des Fontaines et la nouvelle rue du lotissement : Rue Hippolyte Marlot. Le montant de l'aide sollicitée serait sur environ 52000 euros HT de travaux (devis à ajuster) et à hauteur de 80 %.

Accepté à l'unanimité.

11/ Situation « Rose des Vents »

Compte tenu de la situation économique difficile, les gérants de la Rose des Vents demandent au Conseil Municipal de bien vouloir leur concéder l'abandon de créances et prendre en charge une facture de réparation de bâtiment.

Le conseil municipal a décidé d'abandonner le paiement d'un mois de loyer et accepte la prise en charge des réparations s'élevant à 338.76 euros. Il est décidé d'envisager une expertise thermique pour éventuels travaux d'isolation pour économiser l'énergie et de ne pas réviser annuellement le montant du loyer. Accepté à l'unanimité.

12/ DM titre Agence de l'Eau

Virement de crédits du compte 6188 au compte 673 pour l'annulation d'un titre émis pour L'Agence de l'Eau en 2014 qui sera refait sur l'exercice 2015 avec la TVA corrigée.

13/ Subventions aux associations 2015.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION PROPOSEE 2015 (en euros)
Le Foyer Rural + Bibliothèque	230
St Symp'Animation	710
Les Amis du Mesvrin	150
Club du Renouveau	150
UCAS	750
Interlude	150
Le Foot de Marmagne	150
Tonic Moto	100
GORET TEAM	150
Paroisse de l'Epiphanie	100
AMUR	50
Creusot Vélo Sport	150
FNACA	50
ACPG-CATM	50
régie territoire	50
Maison Familiale Etang sur Arroux	30
ASSAD Autun	150
AFM-TELETHON	150
Souvenir Français	0
DDEN	40
Papillons Blancs Le Breuil	40
Papillons Blancs Blanzay	40
Prévention Routière	40
Veuves civiles Marmagne	40
Secours catholique	40
Académie Bourdon	40
CFA MERCUREY	30
ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre)	40
PEP 71 (Pupilles Enseignement Public)	30
RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	30
Maison du Charolais	30
CFA Autun	30
FNATH Montcenis	50

- St symp'animation : 150 € subvention annuelle et 560 € subvention spécifique pour les chemins
- UCAS : 750 € pour animation Jeudi BVA

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES EN SEANCE

- RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CUCM 2014 : attendre l'exposé du rapport par le Président de la CUCM qui sera convié lors d'une prochaine séance à cette fin.
- ENTREPRISE JARDINS DU MESVRIN NORIVER : 9 000 € ont été versés sur la dette en cours, un engagement de prélèvement a été fait mais non encore réalisé. Le conseil municipal souhaite voir avancer ce dossier et des démarches vont être faites dès septembre 2015.
- VENTE D'UNE REMISE : Une famille possédant un très ancien local Rue du Vieux Bourg a proposé le rachat à la Municipalité. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.
- DEVENIR DU CHAPITEAU DE LA CCAM : Il est devenu possession de la CCGAM qui ne veut pas le conserver ; Les anciennes communes de la CCAM pourraient en reprendre possession mais cela engendre des frais de personnel pour le montage/démontage, le transport etc... Un règlement est à établir pour communes adhérentes. Le principe serait que la Commune paie les frais fixes et que chaque association puisse en disposer une fois/an gratuitement. Projet à l'étude .
- PROJET CREATION SYNDICAT POUR ENTRETIEN MESVRIN : Les statuts sont toujours en cours d'élaboration. ; E. PERRODIN démissionnaire sera remplacé par P. JOLY
Décision à adopter lors de la prochaine séance de conseil municipal.
- ECLAIRAGE EGLISE : Une étude a été demandée pour remplacer l'éclairage au sol par un éclairage avec leds. :coût 7500 € à la charge de la commune . Décision prise de différer la décision lors de l'élaboration du budget 2016 et d'étudier la possibilité de couper l'éclairage public une partie de la nuit.
- ELECTIONS REGIONALES : 6 et 13 décembre 2015.
- PROJETS DE MANDAT CUCM PROGRAMMATION BUDGETAIRE

Le Programme d'investissement pluri annuel a été élaboré pour le financement de nos grands projets : plus de 600 000 € seront investis par la CUCM durant le mandat donc 120 000 par an auxquels s'ajoutent les compensations et aides spécifiques versées chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H30.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 08.08.2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 07.08.2015

Le Maire,
J. PISSELOUP

